



HAL
open science

Les fortunes de l'entrepreneur à l'heure néolibérale

Myriam Catusse

► **To cite this version:**

Myriam Catusse. Les fortunes de l'entrepreneur à l'heure néolibérale. Le temps des entrepreneurs? Politique et transformations du capitalisme au Maroc, Maisonneuve et Larose, pp.11-40, 2008, Connaissance du Maghreb. halshs-00355259

HAL Id: halshs-00355259

<https://shs.hal.science/halshs-00355259v1>

Submitted on 22 Jan 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Introduction générale

Les fortunes de « l'entrepreneur » à l'heure néolibérale

Remarques introductives

Cet ouvrage sur les transformations du capitalisme au Maroc pourrait s'ouvrir sur une image, une date et un problème.

Le problème a une double face. D'un côté, c'est celui des dirigeants marocains confrontés au risque de faillite de l'État, du moins aux déséquilibres préoccupants de sa balance courante à la fin des années 1970¹. Ils s'engagèrent dans un exercice complexe : réviser les cadres de l'accumulation et de la redistribution tout en maintenant la stabilité et la pérennité du régime. La problématique s'accrut à l'épreuve de la succession puisqu'en 1999, Mohammed VI succéda à son père après quarante ans de règne fortement personnalisé, caractérisé par l'usage de formes variées de coercition et une économie politique centralisée au Palais. De l'autre, c'est celui des ressources et prédispositions des opérateurs économiques marocains, chefs d'entreprises, commerçants, industriels, cette population fortement hétérogène de patrons à leurs comptes dont nombreux sont ceux qui doutèrent alors qu'ils pouvaient prendre avec profit la vague des réformes néolibérales.

L'année 1989 marque, quant à elle, un tournant qui se joua dans les coulisses de l'économie politique du Royaume. C'est alors que le Parlement marocain adopta la loi sur la privatisation des entreprises publiques. Si le Maroc s'était engagé dès 1983 dans une réforme de fond de ses politiques économiques, un « ajustement structurel » négocié avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), la décision de privatiser le secteur public matérialisa plus tangiblement l'avènement d'une nouvelle utopie, après celle de l'État développeur. La conversion à la « religion moderne »² du développement néolibéral allait toucher tous les secteurs des politiques économiques et sociales du Royaume. À l'orée des années 1990, elle promettait autant la transformation des morphologies de la société marocaine, le renforcement d'une classe moyenne entreprenante, qu'une réforme – plus

1. Sur la question de la dette dans le monde arabe, S. George, 1996.

2. L'expression est tirée de l'ouvrage de G. Rist (2001) sur l'histoire du « développement ».

qu'une révolution – des techniques de gouvernement. L'État impécunieux semblait laisser le champ libre à de nouveaux héros du développement : les chantres du néolibéralisme annonçant le « crépuscule de la bourgeoisie d'État » (J. Waterbury, 1991), sur qui le soleil allait-il se lever ?

L'image, enfin, est une photographie officielle. Elle représente l'équipe dirigeante de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) reçue en audience spéciale par le souverain Hassan II au cours de l'été 1996. Au lendemain d'une campagne « d'assainissement » éprouvante pour les milieux d'affaires, le roi s'adressa aux représentants du patronat :

« Nous vous recevons aujourd'hui pour vous faire part de notre sollicitude et de nos attentes. Nous faisons partie d'une seule et même équipe et notre objectif commun est de gagner le défi économique, social et de la dignité du Maroc. »

Le cliché fixant cette rencontre figura longtemps dans les bureaux et documents publics de la CGEM. Il représentait l'inflexion que ce moment pouvait sceller dans l'histoire politique du patronat marocain. Avec d'autres galeries de portraits, l'édification monumentale de sièges sociaux d'entreprises au cœur de Casablanca, l'usage de la publicité politique et commerciale, il mettait en scène, de façon matérielle et mondaine, les mutations contemporaines du capitalisme marocain.

Cette description du paysage que restitueraient ces trois emblèmes n'est pourtant pas vraiment fidèle à la réalité à la cause de la binarité qu'elle suppose entre l'État et les pouvoirs publics d'une part, les opérateurs économiques de l'autre. Les transformations du capitalisme marocain – et les politiques de l'entrepreneur dont elles furent le théâtre – montrent au contraire que les restructurations du marché sont traversées de part en part par des logiques politiques et sociales, et que l'action publique elle-même – « l'État en action » (B. Jobert et P. Muller, 1987) – engage à tous les niveaux des personnages emblématiques ou anonymes issus de l'entreprise. Dans l'Est de l'Europe, la « transition » fut « l'histoire sociale la plus large concentrée dans une opération d'ingénierie économique » (J. Sgard, 1997, 10). Dans la Tunisie du « changement », « miracle économique » et répression se conjuguèrent autour d'une « économie politique de l'assujettissement »³. Au Maroc la réforme néolibérale fut avant tout l'histoire d'ajustements, d'arrangements réciproques et de normalisation, mais aussi d'effets imprévus et contradictoires. Sur les terrains du politique, les rouages de la réforme présidèrent à la formation de nouvelles identités politiques et au redéploiement complexe de techniques innovantes de gouvernement, combinées à des outils plus éprouvés de contrôle et de prise de décision. Dans ces sillons, les « entrepreneurs » entrèrent en politique : non seulement l'agenda public leur assigna un rôle collectif, mais l'entreprise s'avéra un

3. Les travaux de B. Hibou (2006) proposent une analyse fine et documentée de l'économie politique de la répression dans la Tunisie « bon élève » économique.

Introduction

terroir fructueux pour prendre le pouvoir. C'est l'histoire politique et sociale du tournant libéral, accrochée aux diverses fortunes de « l'entrepreneur », que cet ouvrage se propose d'explorer.

En effet, partons d'un constat empirique. Au Maroc, les décennies 1990 et 2000 ont été le théâtre de discours variés sur l'entreprise et l'entrepreneur, et ce sur différentes scènes. Au niveau médiatique, le terme d'« entrepreneur » s'est répandu, notamment via le développement d'une presse économique généraliste qui vante les mérites de l'entrepreneuriat privé, telle que l'*Économiste* (créé en 1991), ou encore dans les colonnes de la *Vie économique* – créée en 1993 et un temps dirigée par le patron de presse J.-L. Servan Schreiber, etc. À la télévision, des émissions telles qu'*Entreprendre* sur 2M donnent une voix et une image à « l'entrepreneur ».

Au cours de ces mêmes années, s'observe également la multiplication d'associations qui prirent la parole (et continuent à le faire) pour les « entrepreneurs » ou certaines catégories d'entre eux. Certaines l'affichèrent dans leur nom : « Maroc Entrepreneurs » créée en 1999 à l'instigation d'étudiants marocains en grandes écoles et universités françaises (avec pour slogan « Réveillez l'entrepreneur qui est en vous ! ») ; des associations féminines telles que l'Association des femmes chefs d'entreprise au Maroc (AFEM), créée en 2000 ; des associations locales telles que l'Association de la Femme entrepreneur et opérateur d'appui de Tanger. La liste pourrait être longue. La principale de ces associations et la plus représentative de ces mutations est la Confédération générale économique marocaine (CGEM). Elle changea de nom en 1995 pour devenir la Confédération générale des entreprises du Maroc. Au gré de la mue qu'elle connut alors, ses dirigeants prirent l'habitude de prendre la parole au nom de l'entreprise et de « l'entrepreneur » marocain.

Nous verrons aussi comment, plus récemment, les dernières campagnes électorales mirent en scène cette figure, en particulier lorsqu'un candidat, ex-président de la CGEM, créa un parti que les médias décrivirent alors comme « parti des patrons » : « soutenu par les entrepreneurs marocains dont il fait partie, M. Lahjouji se positionne aujourd'hui comme le meneur de cette aventure »⁴.

Comment l'analyse de l'entrée en scène de cette catégorie discursive peut-elle éclairer les transformations de la société politique marocaine ? À l'encontre des points de vue structuralistes des théories sur le Makhzen et des analyses a-historiques et souvent téléologiques de la transition démocratique, je propose de faire la part belle à « l'histoire réelle » et à ses déclinaisons locales et sociale ; Dans une perspective compréhensive, de prêter attention aux énonciations plurielles et contradictoires du politique, aux parts imaginées et objectivées de la réforme :

4. A. Chankou, « Un parti pour les patrons », *Maroc Hebdo International*, n° 466, 25-31 mai 2001, p. 12.

« Penser l'articulation complexe et dynamique du politique et du social, du local et du global. (...) Bref de faire certes une histoire sociale du politique capable d'établir les logiques sociales à l'œuvre dans la vie politique, mais aussi une histoire politique du social apte à identifier l'empreinte du politique sur le social ». (Y. Deloye, 2003, 27).

En suivant les méandres politiques de « l'entrepreneur » marocain dans les années de l'ajustement structurel, en débusquant les artifices ou encore les convictions qu'ils véhiculent, en examinant les conflits d'intérêts et de pouvoirs qu'ils génèrent, c'est une histoire récente des métamorphoses de leurs interactions complexes aux normes, représentations et institutions politiques qui m'intéresse. Cela passe par une approche compréhensive, c'est-à-dire qui tourne le dos à une lecture finie de l'histoire et qui s'attache à décrypter le monde social et politique à l'aune des subjectivités et des valeurs et pas seulement des contraintes ou causalités externes.

Le terrain nous y engage car il montre « combien les grandes ambitions peuvent rencontrer la banalité de l'action publique au quotidien, combien l'affichage de nouveaux paradigmes se heurte à l'inscription des acteurs dans un ensemble complexe de contraintes institutionnelles et organisationnelles, ce qui ne signifie pas qu'il y ait immobilisme » (J. Fontaine et P. Hassenteufel, 2002, 16).

L'exploration de différentes actions collectives derrière la figure de « l'entrepreneur » et du processus incertain de naturalisation de la catégorie permet de rendre compte des transformations du politique à l'épreuve de la libéralisation : ni en termes de détermination collective et fonctionnaliste ou systémique, ni sur une échelle de classement des systèmes politiques allant de l'autoritarisme à la démocratie. Il s'agit plutôt d'appréhender les avatars du politique à travers l'analyse et la comparaison de ré-articulations entre les logiques de l'action publique et celles du jeu politique⁵. Envisager ailleurs ou autrement les transformations *du* ou *dans* le régime marocain⁶ en nous intéressant à ses figures, les formes et les imaginaires qu'y prend le pouvoir, les rapports de forces qui s'y jouent comme les métamorphoses de ses élites, cela nous permet de sortir de doubles ornières : celles de la lecture continuiste de la société politique marocaine qui confère aux acteurs économiques un rôle de courroie de transmission du système centralisé de domination et de redistribution ; et celles de la « transitologie », cette science des « transitions à la démocratie » qui confère un terrain d'élection aux élites et notamment

5. Voir M. Camau et G. Massardier, « Les régimes politiques revisités : analyse comparative des recompositions des rapports politics/policies », table ronde au VIII^e congrès de l'Association française de science politique, Lyon, septembre 2005.

6. Voir à ce sujet A. Rouquié (1985, 615 et ss.) et l'excellent article de H. Albrecht et O. Schlumberger (2004) qui propose lui aussi de nouvelles pistes de travail sur le changement politique dans la région, sans verser nécessairement dans l'obsession de la démocratisation. Enfin, les travaux de M. Camau montrent la richesse des terrains arabes pour discuter des théories de l'autoritarisme (M. Camau et V. Geisser, 2003 ; A. Boutaleb *et alii*, 2005).

aux élites du marché, en valorisant l'analyse de leurs choix et calculs stratégiques.

Pour traiter de ces questions et ne pas cantonner l'analyse au discursif et aux représentations, mais bel et bien à l'analyse de dispositifs d'action politique et de la régulation disputée, j'ai considéré tour à tour deux arènes où se jouèrent, et continuent à se jouer, des transformations notables du politique mettant en scène l'entrepreneur : celle de l'action publique proprement dite, où au gré des privatisations du secteur public et de services collectifs et de la réforme du droit des affaires, le capitalisme marocain connaît une métamorphose (chapitres 1 à 4) ; celle de jeux plus directement politiques, du lobbying et de l'institutionnalisation de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) comme partenaire social (chapitres 5 et 6) et de la compétition politique, sous la forme de mobilisations partisanes et de scrutins électoraux (chapitre 7).

Avant cela, revenons dans ce chapitre introductif sur la « grande transformation » que fut la libéralisation économique ainsi que sur deux partis pris, profondément liés, qui orientent la démarche de ce livre : le premier renvoie à la façon dont je propose de saisir les changements qui s'opèrent dans les modes de gouvernement au Maroc derrière l'image « d'économisation du politique », le second concerne le statut accordé dans cette étude à l'idée « d'entrepreneur ».

Une grande transformation ?

Par sa singularité et son caractère parfois paradigmatique, la trajectoire qu'a suivie le Maroc ces vingt dernières années documente à la fois les termes d'une réflexion originale sur l'économie politique des réformes néolibérales et les différents sentiers que ses dernières peuvent emprunter toutes inscrites qu'elles sont dans des contraintes politiques et des histoires sociales. Elle illustre et démontre l'extrême variété des formes que peut prendre le capitalisme ⁷, y compris ce que certains appelèrent le « capitalisme pauvre » (J.-F. Bayard, 1994), par opposition à un capitalisme « plus prospère » et dominant.

Les questions qui se posent aujourd'hui sur l'économie politique du Royaume se comprennent d'abord resituées dans une perspective historique qui détermine en large partie les termes actuels et idiomatiques des problèmes posés. La conversion au libéralisme du pays est nettement moins radicale qu'elle n'a pu l'être dans d'autres pays arabes ou dans les ex-pays socialistes de l'Europe de l'Est. Elle n'en est pas moins substantielle. Il faut rappeler que le pays, que A. Richards et J. Waterbury dans leur ouvrage désormais classique rangeaient parmi les « monarchies libérales » du monde

7. Je fais référence notamment à P. Hall et D. Soskice, 2001 ; C. Crouch et W. Streeck, 1996.

arabe, avait rapidement après l'indépendance opté pour un « capitalisme d'État » (A. Richards et J. Waterbury, 1990, 317). À la différence de ses plus proches voisins, la Tunisie et l'Algérie, qui s'engageaient alors dans des expériences « socialistes », ses responsables politiques choisirent de privilégier un système d'économie libérale tout en accordant un rôle primordial au secteur public. La loi de marocanisation de 1973, « ni étatisation, ni nationalisation »⁸, et le plan quinquennal de 1973-1977 furent des pivots institutionnels de ce dispositif. Alors que dominaient les théories de la dépendance, il s'agissait de doter l'État des principaux moyens de production, à l'aide d'outils aujourd'hui portés aux gémonies après avoir été présentés comme les instruments privilégiés d'une « économie d'intention scientifique » (G. Destanne de Bernis, 1966) : la planification, les nationalisations, les politiques des grands travaux, les réformes agraires et les modèles de « l'industrie industrialisante » et de la « substitution aux importations ». Le développement du secteur public de l'économie marocaine s'appuya sur la production de phosphate qui, par le biais de l'Office chérifien des phosphates (OCP), assura une rente conséquente au Maroc⁹. Il avait pour vocation de jouer un rôle moteur et entraînant pour assurer l'indépendance, l'autonomie et la souveraineté du Royaume qui sortait de la période du protectorat. L'OCP reste aujourd'hui la première entreprise du Maroc, employant près de 30 000 salariés, produisant 3 % de son PIB et exportant près de 30 % de l'ensemble de ses exportations.

Figurant néanmoins parmi les quinze pays les plus endettés à la fin des années 1970¹⁰, le Royaume dut se plier comme de nombreux autres pays à une thérapie de choc sous les auspices de la *Unholy Trinity*, le FMI, la Banque mondiale et l'OMC (R. Peet, 2003). En 1983, un programme d'ajustement structurel fut négocié avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Ce fut l'un des premiers plans de ce type dans la région. On en connaît les principes : restructuration des instruments d'intervention de

8. En 1973, un *dahir* (décret royal) met un frein important à l'investissement étranger en obligeant les sociétés étrangères opérant sur le territoire marocain, encore fort nombreuses aux lendemains du protectorat, à céder 50% de leur capital et le poste de PDG à des personnes de nationalité marocaine (M. Saïdi, 1989 ; N. El Aoufi, 1990).

9. Le Maroc détient 75 % des réserves de phosphates mondiales et l'OCP occupe une position de leader sur le marché international des engrais phosphatés. Il est le troisième producteur et premier exportateur mondial. Durant les années 1950, le marché international était dominé par la France, ex-puissance coloniale de pays africains riches en réserves minières, et les États-Unis. En 1973, suite à la décision unilatérale du Maroc de relever de 200 % les prix du phosphate, les cours flambèrent, assurant au Royaume une substantielle rente tout au long des années 1970. Mais pour des raisons de surproduction dans d'autres pays, la hausse des coûts de production, les cours du phosphate baissèrent dans les années 1980, tandis que le second choc pétrolier de 1979 grevait significativement les équilibres commerciaux du pays.

10. Pour financer les dépenses et recouvrer les déficits, l'État marocain fit massivement recours à l'endettement extérieur. Ainsi de 12,9 % en 1974, l'encours extérieur est passé à 43,8 % en 1982. Voir Royaume du Maroc, 2006, *Rapport sur le développement humain*, Chap IV, et rapport transversal « Croissance économique et développement humain ».

Introduction

l'État, réformes des finances publiques, de la politique monétaire et des cadres du commerce extérieur. Ces décisions se traduisirent par un allègement des protections tarifaires de la production nationale et l'ajustement de la réglementation des changes. L'investissement étranger fut à nouveau encouragé après la parenthèse de la marocanisation. Si seulement 38 % des importations étaient libres en 1983, elles l'étaient à hauteur de 90 % en 1995. La politique des changes se libéralisa et, en 1983, le dirham fut déprécié. Parallèlement, le contrôle des prix et les subventions aux produits de première nécessité furent substantiellement allégés. De nouvelles lois furent votées en 1993 pour organiser le secteur bancaire et la Bourse, en 1996 pour normaliser et adapter les sociétés anonymes, les investissements et le commerce.

Dans le domaine de son insertion dans l'économie monde, le Maroc remplit les conditions nécessaires et adhéra au GATT en 1987. D'ailleurs, c'est au cours d'une conférence à Marrakech en 1994 que furent signés les accords finaux de l'Uruguay Round, créant l'Organisation mondiale du commerce. Cette même année, à Casablanca, fut organisée la première conférence économique du Moyen-Orient, souhaitée de ses vœux par le Roi Hassan II ¹¹. Surtout, le Royaume signa en 1996 un accord de partenariat avec l'Union européenne. Dans le cadre du processus euro-méditerranéen entamé à Barcelone en novembre 1995, ce traité prévoit l'établissement d'une zone de libre-échange entre le Maroc et l'Union européenne à l'horizon 2010 (B. Hibou et L. Martinez, 1998). Le tissu économique du pays s'engagea dans une « mise à niveau », leitmotif imprécis aux accents prometteurs, utilisé à propos de quasiment tous les secteurs, le tissu économique, mais aussi la justice, l'éducation, le tissu associatif etc. ¹² En 2004, le Royaume signa également avec les États-Unis un accord de libre-échange qui confirma l'option « d'intégration de l'économie marocaine à l'économie mondiale » ¹³.

Autrement dit, les protections qui entouraient la production marocaine semblaient se démanteler ¹⁴ tandis que, conformément aux nouveaux canons du développement, les attentes se tournaient vers le développement d'un

11. Le but de ce Sommet économique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en novembre 1994 était d'initier une coopération arabo-israélienne pour promouvoir un système économique moyen-oriental (L. Blin et P. Fargues, 1995). Secondé par A. Azoulay, l'un de ses conseillers économiques, le souverain marocain avait ouvert et financé à Rabat un secrétariat général de la MENA, chargé d'institutionnaliser le processus dirigé par un membre de son cabinet, M. Terrab qui rejoindra plus tard la Banque mondiale, pour finalement être nommé à la tête de l'OCP en 2006. Le secrétariat ferma en 1997.

12. Ceci fut plus étudié dans le cas tunisien où l'expression connaît une fortune très similaire, voir M. Camau, 1997 et J.-P. Cassarino, 1999a et b.

13. F. Oualalou, ministre des Finances et des privatisations. Déclaration citée sur le site http://www.finances.gov.ma/portal/page?_pageid=33,4502299&_dad=portal&_schema=PORTAL.

14. Sur les ambivalences de ce démantèlement et les « enjeux de l'ouverture économique » au Maroc, B. Hibou (1996a).

« entrepreneuriat national (...) fondamentalement créateur de richesses » (H. El Malki, 1989, 213). En 1989, la loi désignant 112 entreprises à privatiser, parmi les fleurons du secteur public, était donc adoptée au Parlement. Une « bourgeoisie éclairée »¹⁵ allait-elle se former, amenant dans son sillage une révolution libérale ? Les ferments d'une « démocratie de marché » se mettaient-ils en place comme l'espéraient alors – ou du moins semblaient le croire – les chantres de la « nouvelle orthodoxie du développement » (Z. Laïdi, 1993) ? Si l'entreprise devenait une « affaire de société »¹⁶, la société deviendrait-elle une affaire d'entreprise ou du moins d'entrepreneurs ? Rien n'est moins évident...

Comment le régime marocain réputé autoritaire et néo-patrimonial, usant de répression directe mais aussi d'une large emprise sur les activités économiques, se transforme-t-il dans cette période de turbulences, d'ajustement aux canons des agences de développement internationales et d'adaptation aux contraintes économiques ?

Une sociologie compréhensive du changement politique

À la lecture des différentes théories utilisées au Maroc pour décrire les relations entre activités économiques et politiques, on est frappé du double système de référence dans lequel puisent implicitement ou explicitement tant les sciences sociales que le savoir plus profane. Les discours abondent *sur* et *dans* les processus de réforme que l'on observe. Ne valant que les uns par rapport aux autres, extrêmement contingents, ils s'articulent principalement autour d'une image manichéenne et bicéphale de l'acteur économique dans la société : le « bourgeois » mis à l'index versus « l'entrepreneur » libéral, éclairé, parfois même avant-gardiste.

En prêtant attention à la façon dont les catégories utilisées pour décrire les acteurs du marché dans deux traditions d'explications, celle du *Makhzen* et celle de la transitologie, l'analyse peut se faire plus compréhensive. Il s'agit de montrer comment se combinent des registres du savoir et des croyances, souvent plus liées à ce que la société *devrait* être (ou ce qu'elle ne *devrait pas* être) qu'à ce qu'elle est. L'introduction du terme « entrepreneur », en lieu et place de celui de « bourgeoisie » dans le discours politique mais aussi sociologique, traduit sans doute moins l'émergence d'un nouveau groupe social, organisé autour d'intérêts inédits, qu'un changement de lunettes, un changement des questions que l'on adresse à l'organisation sociale et politique du marché. Une métamorphose également de la société rêvée. C'est dans le théâtre politique que l'identité entrepreneuriale prend forme au cours

15. L'expression est alors de deux économistes socialistes, H. El Malki et A. Doumou (1990, 291), qui s'interrogent sur les « états d'âmes de la bourgeoisie » dans le contexte de l'ajustement structurel.

16. C'est la formule qu'emploie R. Sainsaulieu (1990) à propos de la France.

de ces années de réforme. Accordons donc une attention particulière à l'historicité de cette entrée en scène, afin de comprendre comment le « temps des entrepreneurs » est le lieu de transformations subtiles des rapports de pouvoir toutes aussi déterminantes que de plus lourds mécanismes de domination.

Les héritages de la « bourgeoisie makhzénienne »

Il faut se rappeler qu'au Maroc, jusqu'à l'orée des années 1990, le terme le plus souvent employé au sujet des chefs d'entreprises est celui de « bourgeoisie ». Historiens et économistes décrivent la formation d'une bourgeoisie « non bourgeoise » (H. El Malki, 1980) dans le sillon de l'État moderne : tandis qu'est retracée la généalogie d'une « bourgeoisie makhzénienne »¹⁷, dont la genèse serait antérieure à la période du protectorat, étroitement associée au développement de l'appareil d'État et à la pénétration européenne (J.-L. Miège, 1960-1963 ; M. Kenbib, 1996), les économistes critiquent des activités peu « productrices », « industrialisantes » ou « entreprenantes » (H. El Malki, 1989 ; D. Ben Ali, 1989). La recherche de rentes acquises auprès de l'administration serait la principale activité de ce groupe. C'est, pour reprendre l'analyse fonctionnaliste qui a longtemps prévalu, typiquement une « bourgeoisie d'État »¹⁸, intrinsèquement liée au « capitalisme d'État ».

Les résiliences d'un groupe dépendant ?

L'histoire politique contemporaine marocaine lui accorde une place particulière dans le processus de formation de l'État. Schématiquement, jusqu'à l'époque de l'ajustement structurel, les typologies de l'élite économique marocaine distinguent ainsi une « bourgeoisie » dite traditionnelle, composée de familles de commerçants originaires de Fès¹⁹. Ce groupe s'opposerait à une « bourgeoisie » plus structurellement liée à l'appareil étatique et au capital étranger, celle des marocanisations et des « marchés de la loyauté » (A. Fekkat, 1988, 45). Cette dernière fut parfois rapidement associée aux commerçants soussis, originaires de la région berbérophone de l'Anti-Atlas, dont la venue dans les affaires s'accéléra dans

17. Je reviendrai plus loin sur le terme de « makhzen » et son usage en science sociale au Maroc.

18. J. Waterbury (1991, 1) propose une synthèse du concept : « les questions que l'on peut se poser à propos de la bourgeoisie d'État sont les suivantes : (1) Dans quelle mesure peut-elle être considérée comme une classe ? (2) les origines sociales et la formation de ses membres ; (3) la nature de leurs intérêts en commun ; (4) les logiques de la poursuite de ces intérêts et ses impacts sur les autres classes de la société. Pour anticiper sur mes conclusions, je soutiens que la Bourgeoisie d'État existe comme une catégorie ou une strate objective, définie par une position formelle dans la hiérarchie administrative et managériale, et que jusqu'à un certain point, elle partage un mode de vie commun, mais pas comme une classe avec une stratégie de reproduction observable, pas non plus comme une classe qui organise de façon substantielle la défense de ses intérêts communs ».

19. Pour une synthèse détaillée de ces regards typologiques sur les acteurs économiques du Royaume, voir S. Tangeaoui, 1993.

les années 1960²⁰. Pourtant, pour certains auteurs d'inspiration socialiste, la « bourgeoisie » marocaine n'existait pas (A. Belal, 1982, 12) : le mode de développement étant entretenu par l'État, elle n'apparaissait pas comme une force de changement social, de révolution bourgeoise.

En effet, la thèse la plus couramment évoquée, au Maroc, a été – et reste souvent tacitement – celle de la mise sous dépendance de la « bourgeoisie » par rapport à la puissance publique, celle-ci accaparée par un groupe restreint, et par rapport aux structures capitalistes internationales. Ce mode de domination, néo-patrimonial, consiste « en particulier à développer, derrière la façade modernisante, des réseaux de clientélisme qui passent par l'État et se développent dans ses marges » (Gh. Salamé, 1991, 328)²¹. L'étatisation de l'économie serait le moyen de dépolitiser les questions de choix économique (Z. Laïdi, 1989, 188), de disposer des ressources nécessaires pour déployer des forces de contrôle, voire de répression et finalement d'organiser, pour les élites au pouvoir, des canaux de cooptation.

Ce type de vue suppose en filigrane une relative autonomie de l'État à l'égard de sa société, qu'« il » peut, semble-t-il, manipuler sans compromis substantiel. Tout comme pouvaient le faire les analystes de la scène partisane marocaine²², historiens et économistes marocains insistèrent de fait longtemps sur les « désamorçages »²³ de toute forme de contre-pouvoir provenant du monde économique, via la nature phagocytaire de l'appareil d'État et la nationalisation de l'appareil de production. Dans cette perspective, le chef d'entreprise n'a que peu d'autonomie politique. Compte tenu de la nature « rentière » plus que « productive » de son activité, compte tenu également de ses rapports étroits à l'administration et au secteur public, toute forme d'action collective serait sinon suicidaire du moins exorbitante du point de vue de ses coûts. Dans cette perspective, le patron se caractérise plutôt par sa faible politisation, son repli dans la quête de satisfactions privées²⁴ et/ou des pratiques d'évergétisme. La défense d'intérêts personnels passe plutôt par l'entremise et le clientélisme, par le « copinage »²⁵ et par la recherche d'ententes tacites soutenues par une collusion des intérêts économiques de chacun :

20. A. Kaioua (1993 ; 1996) le montre par exemple à propos du développement des zones industrielles casablancaises.

21. Voir aussi J.-F. Médard (1976), C.-H. Lande (1977) et L. Graziano (1973). Dans le monde arabe, deux textes ont balisé la réflexion : le collectif de E. Gellner et J. Waterbury (1976) et notamment l'article de K. Brown sur l'évolution de relations de patronage à Salé depuis le XVIII^e et sur un plan plus théorique, J. Leca et Y. Schemel, 1983.

22. Notamment J. Waterbury (1970) et dans une moindre mesure R. Leveau (1976).

23. La formule est empruntée à M. Tozy (1991) qui la développe à propos du champ religieux.

24. Au sens où l'entend A.O. Hirschman (1983) lorsqu'il analyse les logiques individuelles de l'engagement et du désengagement, de l'action publique et de la quête de bonheur privé.

25. Ceci est amplement travaillé derrière le concept de « crony capitalism » employé notamment en Égypte (Y. M. Sadowski, 1991 ; E. Gobe, 1999).

Introduction

« Le grand patronat marocain a choisi une stratégie d'alliance avec le pouvoir central et n'envisage pas, en l'état actuel des choses, d'autres alternatives » (S. Tangeaoui, 1993, 286).

Et cela s'assortit d'un autre constat porté par un grand nombre d'observateurs d'alors des relations entre activités économiques et politiques dans toute la région ²⁶ :

« Les entrepreneurs privés arabes, nous dit en 1993 R. Leveau, qui se présentaient dans les années 1930 comme des alliés naturels du mouvement national, sont alors considérés comme des acteurs suspects de collusion avec l'étranger et donc condamnés à disparaître ». (R. Leveau, 1993, 239).

Au niveau local, ceci s'accompagnerait de pratiques dépolitisées ou dépolitisantes de domination, patronage, etc. ²⁷

Sortir des ornières de la « makhzenologie »

Ce type d'analyse des stratifications sociales et du capitalisme rentier s'est nourri et a nourri en retour une théorie du pouvoir fonctionnaliste, qui se résume dans un mot à la connotation très particulière au Maroc : le *Makhzen*. Nous le retrouverons très peu dans cet ouvrage, pour les problèmes d'analyse qu'il engendre.

Définir le *Makhzen* est malaisé, une « entreprise redoutable » (A. Laroui, 1993, 67) : le terme, bien que populaire, est imprécis et polymorphe. De plus sa définition constitue en soi un enjeu politique et scientifique. Les formes politiques auxquelles il renvoie sont elles-mêmes sujettes à controverses et discussions. Enfin, il relève de « modalités de traditionalisation des processus politiques par actualisation de schémas anciens, celles-ci affectant les perceptions et représentations du pouvoir et des relations entre gouvernants et gouvernés. » (M. Camau, 1996, 64). Il reste en usage, dans les médias, les discours de l'entre soi, certaines prises de positions publiques, pour désigner un mode de gouvernement des hommes, « d'actions sur les actions » (M. Foucault, 1994, 235-237), qui serait propre au Maroc.

« Endroit où est concentré le pouvoir et où sont réunies les ressources qui servent à l'exercer » ²⁸ au sens littéral ²⁹, la notion désigne une institution politique, saisie dans ses dimensions économiques et sociales ³⁰ : les imaginaires du *Makhzen* renvoient à la formation des institutions fiscales modernes du Maroc. C'est le refus ou l'acceptation de payer le tribu au sultan qui distinguait le *bled as-siba* (le pays de la dissidence) du *bled al-makhzen*

26. En particulier dans la veine des travaux sur l'économie de la dépendance dont l'Égyptien S. Amin fut l'un des chantres.

27. On retrouve cette forme d'argumentation dans les travaux de A. Berrada (1968), M. Saïdi (1989), ou M. Ben Haddou (1989 ; 1997).

28. E. Michaux-Bellaire (1909) cité par R. Chérifi, 1988, 18.

29. *Makhzen* est construit sur la racine *khazana*, entreposer, thésauriser, conserver. Il a donné le mot « magasin ».

30. Pour une analyse précise des usages et de la portée du concept, voir R. Chérifi, 1988, 13-25.

(du pays makhzen)³¹. Ainsi, pour l'historien A. Laroui (1993, 81 et ss.), il repose *stricto sensu* dans le Maroc précolonial sur l'armée et la bureaucratie, organisé notamment autour de la collecte de l'impôt.

Les analyses du Makhzen se nourrissent aussi de la littérature sur le segmentarisme. Ces approches ont fait couler beaucoup d'encre, tant de la part de leurs détracteurs que de leurs épigones. On sait de fait le risque, du moins pour la sociologie politique, de dégager ces concepts de la description de liens primordiaux pour analyser toute forme de regroupements sociaux liés par des intérêts et des représentations communes (Picard, 2006). C'est bien pourtant dans cette dernière perspective qu'au Maroc, les travaux d'E. Gellner (1969) et de J. Waterbury (1975)³² ont durablement structuré ce regard sur le politique.

Cette lecture politique de la monarchie marocaine³³ décrit donc une scène caractérisée par de perpétuels conflits et une économie qui assurent justement la stabilité et la pérennité de l'ensemble : un « système de violence stabilisé » (A. Claisse, 1992, 60), organisé autour du « diviser pour mieux régner »³⁴. Contesté, discuté, remis en cause ou adapté³⁵, ce paradigme ici présenté trop rapidement pour mettre en lumière ses subtilités et peut-être trop longuement au regard des débats actuels qui le rendent quelque peu désuet, demeure une référence explicite ou implicite pour la sociologie politique maghrébine et spécialement marocaine³⁶ comme pour les acteurs politiques et sociaux.

À sa lumière, les commerçants et chefs d'entreprise marocains furent donc longtemps décrits comme les représentants d'une « bourgeoisie makhzénienne », un groupe segmentaire grandi à l'ombre d'un État patron, avec l'administration duquel il entretient des réseaux d'affaires, assimilables à des rapports de clientèle³⁷. Elle-même se trouverait localement en situation de patronage, ce qui ne serait pas propice à l'émergence d'intérêts de classe :

31. Il est frappant que l'essentiel des travaux de référence de sociologie politique marocaine, usent de ces catégories khalduniennes, non sans nuances et dans des perspectives différentes. Voir J. Waterbury (1975, 15-30), la discussion de P. Pascon *et alii* (1984) sur les rapports entre la maison d'Igh et le Sultan ou encore M. Tozy (1999, 56-63).

32. Avant eux, les anthropologues en particulier coloniaux avaient pavé la route. Voir J. Berque, 1978 ; R. Montagne, 1931.

33. Voir A. Laroui (1993, 176.) : « la segmentarité est ou bien tellement formelle qu'elle n'est plus explicative et ne peut plus définir réellement ce qu'est une tribu, ou bien particularisée à tel point qu'elle se retourne contre elle-même et se nie ». D'autres auteurs, d'approche plus marxiste, mirent en concurrence « explication par la culture » et « explication par l'économie » (J. Leca, 1988) : à leurs yeux, l'idée ne peut être opératoire pour le cas de la société marocaine à laquelle correspond mieux celle de lutte des classes. D'autres mettent en avant la « mystification segmentaire » : l'illusion entretenue par les chefs de tribus eux-mêmes afin de conquérir le pouvoir que ce dernier est diffus, alors que chacun sait parfaitement où il se trouve : voir A. Hammoudi, 1974, 147-179.

34. Voir notamment le chapitre « Le contexte social de la politique marocaine », in J. Waterbury, 1975, 61-80

35. Pour une discussion de ses inconvénients en matière d'analyse politique, voir M. Camau, 1978, 174-188.

36. Pour une synthèse critique des usages du segmentarisme au Maroc, voir A. el-Hassani, 1998, 136-178.

37. De façon non exhaustive, citons la thèse de référence de J.-L. Miège (1960-1963), les travaux de M. Ennaji (1996) ou de M. Kenbib (1992, 1996).

Introduction

« Les solidarités verticales sont plus fortes que les solidarités au sein des catégories socioprofessionnelles. De nos jours, et malgré la longue attente des tenants d'une pure théorie d'analyse de classes, on ne voit que très rarement les *khammâs-s* se coaliser, pas plus que les *rabbâ'a*, les tenanciers, ou autres catégories d'ouvriers agricoles faire grève. Les réseaux de clientèle, de parenté, les solidarités villageoises, coutumières, cantonales, révèlent les enquêtes de P. Pascon, sont plus fortes que la conscience d'appartenir à une catégorie d'intérêt socio-économique ». (A. el-Hassani, 1998, 209).

Et pourtant force est de constater que l'histoire politique contemporaine du Maroc fut le théâtre de luttes sociales et de mouvements syndicaux³⁸. Depuis la période coloniale, le syndicalisme marocain est pluraliste et ses principales organisations ne peuvent se subsumer à des structures de contrôle, d'encadrement et de redistribution. La formule politique marocaine n'a pas empêché l'expression d'intérêts concurrents, et le monde social ne fut pas « corporatisé » (Bianchi, 1989) de façon aussi systématique qu'ils purent l'être dans d'autres cas où la « stratégie de développement cherch[a] à atténuer les conséquences négatives de la croissance pour certains groupes sociaux (les ouvriers, les paysans, la petite bourgeoisie urbaine) aux dépens d'autres, plus particulièrement les capitalistes et les propriétaires fonciers »³⁹.

Ainsi, le pluralisme limité marocain⁴⁰, entretenu par un centre politique qui s'arrange fort bien des divisions qui peuvent traverser la société, se démarque des épures du « populisme autoritaire » ou du « corporatisme d'État », clés de nombre de systèmes politiques arabes, organisés sur des schémas plus corporatistes, au nom d'un idéal socialiste et nationaliste (N. Ayubi, 1995, 192)⁴¹. Si le régime s'organise autour d'une représentation unitaire de la société, c'est autour de la monarchie (M. Tozy, 1999). Mais on est loin d'une situation où la société s'organise comme « un corps composé de groupes fonctionnellement complémentaires qui s'insèrent dans des organisations hiérarchisées, disciplinées, non concurrentielles représentant les intérêts de leurs membres vis-à-vis de l'État » (Gobe, 2006, 172). Bien au contraire, c'est justement le propos de cet ouvrage que de montrer que la réforme économique des années 1990-2000 a contribué à accentuer des clivages et à exacerber les risques sociaux encourus par des franges entières de la population, jamais ou très peu protégés par les institutions publiques et politiques.

38. Voir par exemple A. Ayache, 1982, 1990, 1993 ; A. Memouni, 1979 et N. Sraeïb, 1985.

39. S. Heydemann (1999, 5), cité et discuté par E. Gobe (2006, 171 et ss).

40. Pour J. Linz (1975), le « pluralisme limité », propre aux situations autoritaires, qualifie des situations où, tout en gardant l'alternance et la compétition pour le pouvoir en dehors de la volonté de leurs citoyens, les autorités publiques tolèrent une sorte d'opposition et d'expression politique tant qu'elle ne met pas en cause la légitimité des gouverneurs. Cette opposition est souvent, consciemment ou non, soit limitée à certains secteurs délimités par les dirigeants en place, soit cooptée par ces derniers dans la perspective d'un élargissement contrôlable de leur assise dans la société. La répression s'y exerce souvent sur les seuls adversaires qui mettent en cause la légitimité du régime.

41. Pour une discussion sur l'intérêt de cette approche en Égypte, en Tunisie et en Syrie, voir E. Gobe, 2006.

Il faut dire que la pluralisation de la scène politique marocaine au cours des années de la libéralisation économique s'est organisée autour de deux mouvements : d'une part, les effets de la nouvelle division internationale du travail qui « tendent au développement de nouveaux réseaux de confiance associant entrepreneurs, commerçants, propriétaires fonciers et personnalités disposant d'un accès privilégié aux ressources politiques » (M. Camau, 2006b, 51). D'autre part, l'intégration dans le jeu politique régulier d'associations politiques islamistes au potentiel contestataire réputé efficace. Le Parti de la justice et du développement (PJD) fait son entrée dans une lice légalisée en 1998 et devient au cours des années 2000 une formation politique décisive dans les ajustements du régime marocain. L'association '*adl wa el-ihssân* (justice et spiritualité) dirigée par le Cheikh A. Yassine reste cantonnée par les pouvoirs publics dans l'antichambre du politique, mais joue un rôle déterminant (M. Tozy, 1999).

En d'autres termes, l'analyse par le *Makhzen* n'éclaire qu'une facette de l'histoire sociale du pays. Elle met l'accent sur le centre et les surdéterminations qu'il fait peser sur la société, sur le « haut » et sa position de domination, sur les empreintes du politique sur le social. Mais elle est incapable d'expliquer ce qui change, et notamment elle paraît dénier d'intérêt l'examen de la formation et de la réformes des institutions politiques. Elle ne permet pas de comprendre qui se joue lorsque les capacités de redistribution de l'État s'amenuisent, sur les conventions, les échanges, les représentations qui rendent possible l'exercice de tout pouvoir. Elle met en position subalterne les luttes sociales, les formes variées de mobilisation politique dont on constate pourtant qu'elles sont intimement liées aux transformations contemporaines du régime marocain pour interférer sur les logiques de l'action publique (F. Vairel, 2005). Pour ce qui nous occupe, elle laisse dans l'ombre les mécanismes qui accompagnent une prise de parole des patrons marocains, car elle la relègue à de simples artifices de l'autoritarisme.

Éclairer les zones d'ombres laissées par la « transitologie »

Si l'on écarte donc les références au *Makhzen* parce qu'elles réduisent les évolutions politiques marocaines de simples ruses d'un système complexe, présenté comme un *big brother* protéiforme capable de déjouer toute forme de contre-pouvoir et d'anticiper les transformations du régime, il ne s'agit pas non plus de verser dans le schéma inverse, celui que nous proposent certaines sciences contemporaines de la « démocratisation ».

En effet, si les « entrepreneurs » et « hommes d'affaires » ont été des objets de prédilection de l'économie politique des années 1990 dans le monde arabe et partout où la réforme néolibérale était en tête de l'agenda politique, c'était alors principalement dans le cadre d'une sociologie des « nouveaux acteurs » qui espérait la dérégulation des régimes autoritaires.

Tandis qu'au plan des théories du développement, avec l'effondrement du communisme, le modèle néolibéral des institutions de Bretton Woods n'avait plus de concurrent, la « transitologie »⁴² domina à cette époque la sociologie politique des changements. Les analystes qui s'en réclamaient faisaient la part belle au rôle des élites gouvernementales ou dans l'opposition, pour comprendre à travers leurs stratégies combinées l'avènement ou non de systèmes politiques démocratiques⁴³. Rien d'étonnant que l'on se soit tourné vers les acteurs du marché pour analyser d'éventuelles transformations du politique, dans un contexte où l'on aurait volontiers fait porter à ces acteurs les habits de réformistes (et pas nécessairement de *liberalizers* d'ailleurs⁴⁴).

Passions démocratiques ?

Comme le soulignent très justement les préfaciers d'un récent ouvrage-débat sur l'autoritarisme dans le monde arabe, « il n'existe pas de raison sérieuse de penser que les transitions démocratiques dans le monde arabe sont impensables ou impossibles » (A. Boutaleb, J.-N. Ferrié et B. Rey, 2005, 5). Et le Maroc n'y fait pas exception, bien au contraire⁴⁵. De même, si la région montre à quel point il n'est pas raisonnable de penser que libéralismes économiques et politiques sont intrinsèquement liés, rien ne nous permet non plus de penser qu'ils sont irrémédiablement contraires. Là encore, le Maroc apparaît comme un passionnant poste d'observation. Le problème réside ailleurs, dans la façon dont la problématique de la transition démocratique, et ses articulations à la réforme économique, y sont à la fois simplifiées⁴⁶ et utilisées sur le mode de l'évidence et du discours d'autorité, comme s'il s'agissait de la seule question légitime. Pourtant, elle laisse dans l'ombre des pans substantiels de transformation de la société politique, que l'on ne peut évaluer à leur juste sens sur une échelle de la démocratie et de l'autoritarisme. Elle oublie « la possibilité que des changements importants fussent (...) en cours de maturation *en dessous du seuil* où l'autoritarisme s'effondre, celle que des formes nouvelles, hybrides, d'autoritarisme

42. Il serait difficile de faire ici un compte-rendu exhaustif des très nombreuses études sur les « transitions » et les « consolidations » démocratiques, essentiellement consacrées à des cas sud-américains et est-européens. Voir le dossier coordonné par M. Dobry (2000), ainsi que l'article de S. Heydemann (2002) sur les façons dont la question de la démocratie a été posée dans le monde arabe. Dans la région, l'ouvrage coordonné par Gh. Salamé (1994) demeure une référence.

43. Voir par exemple le papier sur les articulations entre libéralisations économiques et politiques de R. Kaufman (1986) dans le collectif « manifeste » de la transitologie : G. O'Donnell et *alii* (1986).

44. Pour A. Przeworski (1991, 68), l'un des plus intéressants représentants de la « transitologie », la bourgeoisie dispose classiquement de trois moyens de défendre ses intérêts : « Dans un régime démocratique, elle peut s'organiser comme un parti et participer au jeu politique. Dans n'importe quel régime, elle peut se constituer en groupe de pression et user de canaux privilégiés d'accès au pouvoir. Et sous n'importe quel régime, sa quête d'intérêts spécifiques, si elle emprunte des canaux décentralisés, contraint les actions de l'État et entre en contradiction avec les intérêts de ce dernier ».

45. Sur la « globalisation démocratique et l'exceptionnalisme arabe », je renvoie à l'article de fond de M. Camau, 2006.

46. Avec bien sûr des exceptions : voir J.-N. Ferrié (2003b).

y fussent en gestation » (S. Heydemann, 2002, 58). Elle entretient enfin avec l'histoire un rapport ambivalent : d'une part, elle lui impute un sens légitime, voire naturel pour certains ; d'autre part, elle tend à marginaliser l'histoire sociale « réelle » des sociétés observées derrière la promotion d'un modèle uniforme de changement politique, arc-bouté essentiellement autour du jeu stratégique des élites.

Quoi qu'il en soit, depuis une dizaine d'années et notamment depuis l'avènement du nouveau souverain, la société marocaine, et en particulier ses élites, s'interroge sur son potentiel et son degré de démocratisation. La nomination à la primature en février 1998 de A. Youssoufi, secrétaire général de l'Union socialiste des forces populaires (USFP), leader d'une des composantes de l'opposition « historique », a de fait ancré la conviction, malgré les désillusions qui en suivirent, que le régime se transformait effectivement (J.-N. Ferrié, 1999) : une réforme « imposée » par en haut ⁴⁷ et centrée sur le système des élites, s'empresse d'ajouter ceux qui, à l'instar de F. Vairel ⁴⁸, se penchent de façon critique sur les logiques de ce « conte transitologique ».

Comme dans d'autres pays de la région, la succession monarchique a effectivement fait naître, ou a amplifié, des aspirations sociales et politiques à la participation et au partage du pouvoir ⁴⁹. Le Maroc, a-t-on pu lire parfois, ferait office de figure de proue d'une vague de démocratisations [plus « prolongées » que « pactées » (J.-N. Ferrié, 2004)] à laquelle le monde arabe et musulman se serait montré particulièrement résistant (Gh. Salamé, 1991).

« Les six premiers mois du règne du nouveau monarque furent pour beaucoup un moment d'illusions assumées au niveau politique et de remise en question au plan intellectuel, affirme en 2001 le politologue A. Ben Mlih (2001, 4). Illusions parce qu'une évolution de type démocratique devenait vraisemblable après des décennies de stagnation politique. Remise en question parce que certains postulats sociaux et historiques sur l'incapacité structurelle du système politique marocain à changer semblaient être démentis par la nouvelle réalité telle qu'elle se donnait à voir ».

Cet analyste, qui résume une opinion alors largement partagée, reconnaît que dès le printemps 2000 l'enthousiasme « retomba ». D'un côté, indiscutablement, au cours des décennies 1990 et 2000, la société politique marocaine « s'ouvre », se libéralise, quand bien même le processus est contrôlé « par le centre » qui dispose pour cela de nombreuses ressources incitatives ou coercitives ; d'un autre côté, le régime, jusqu'à présent du moins, fait preuve d'une remarquable stabilité, y compris à l'épreuve de la succession. Cette grille de lecture de l'histoire politique récente du Royaume

47. Sur l'idée de « transition par imposition » dans le monde arabe, voir Ph. Schmitter, 2000 ; M. Camau, 2000.

48. Vairel F., « *Transition* sans mobilisations ou quelques adages sur le Maroc à l'épreuve de la science politique », papier pour les journées d'études « Du global au local. Faire voyager les paradigmes », Aix-en-Provence, CSPC/IEP, 24-25/01/2003. Du même auteur F. Vairel, 2005.

49. Voir par exemple *Maghreb-Machrek*, n° 173, 2000.

s'appuie sur quelques raccourcis et valorise les projections⁵⁰, anticipant la « démocratisation » à l'observation d'indices tels que l'organisation d'élections « libres et concurrentielles »⁵¹, l'attention constitutionnaliste ou la contraction d'accords sociaux et politiques.

En somme, la question de la démocratisation, incontestablement centrale pour bien des acteurs politiques, n'offre elle aussi qu'une fenêtre partielle sur les transformations qui s'opèrent au sein du régime marocain. Pire, elle peut empêcher de comprendre le changement, sauf quand elle est le prélude de problématiques qui traversent aussi d'autres « types » de société politique : l'art de la conquête et de la conservation du pouvoir, les ressorts de la prise de décision, mais aussi les fabriques de biens publics, les logiques de patrimonialisation et de dé-patrimonialisation du pouvoir, etc.

Les aléas du grand soir de la bourgeoisie

Dans ce contexte pourtant, les mêmes économistes socialistes, mentionnés plus haut, évoquèrent au Maroc la possibilité de l'avènement, à l'avant-garde, d'un « entrepreneuriat national » (H. El Malki, 1989, 213). La dérégulation annoncée des circuits de redistribution des rentes devait, pensait-on, contribuer à l'émergence, sur le marché mais aussi dans l'espace de la mobilisation corporatiste ou de l'action protestataire, de nouveaux acteurs plus autonomes, capables de s'indigner d'être lésés par la réforme ou de s'organiser collectivement pour en tirer profit, comme si « au marché économique ouvert par l'établissement d'un secteur privé correspondrait un marché politique ouvert par l'établissement de partis et d'un processus politique constitutionnel » (J. Leca 1994, 74).

Ainsi, après les théories dépendantistes et celles de la rente⁵², les sociétés arabes, et le Maroc en particulier, devinrent dans les années 1990 un terrain d'investigation sur les affinités entre libéralisation économique [*infitah*⁵³ puis « ajustements structurels »] et libéralisation politique.

À l'aune des schémas rentiers et stato-centrés antérieurs – et de leur épuisement –, au miroir de la double transition que connaissait l'ex-Europe soviétique⁵⁴, la libéralisation économique pouvait paraître éminemment porteuse de risques politiques pour les régimes autoritaires en place. Ainsi,

50. Pour un développement de cette question, je me permets de renvoyer à M. Catusse et F. Vairel, 2003.

51. Les dernières élections au Maroc, en 1997, en 2002-2003 puis en 2007 furent présentées comme moins directement fabriquées que les précédentes. Sur cette question et ses points aveugles, voir M. Bennani-Chraïbi, 2004a.

52. Pour une discussion critique de cette littérature, je me permets de renvoyer à M. Catusse, 2006.

53. Litt. « ouverture » : le terme fut d'abord utilisé en Égypte à propos de la politique de A. El Sadate dans les années 1970 et devient générique dans la région pour qualifier les réorientations des politiques économiques vers des modèles plus libéraux, avant de tomber en désuétude au profit de la « libéralisation », « l'ajustement structurel » ou la « mise à niveau ».

54. Sur les différentes transitions économiques, politiques et nationalistes que l'Europe de l'Est connaît de façon relativement simultanée, voir C. Offe, 1992.

pour une première génération de chercheurs, « la libéralisation était appréhendée comme à l'origine d'un glissement du "copinage", du patronage et de la recherche de rente à la transparence, la responsabilité et au droit de propriété » (S. Heydemann, 2004, 7). La diminution des capacités distributives et patrimoniales des autorités publiques d'une part, la promesse de développement « libéral » de l'autre, donnèrent à imaginer des scénarii de « démocratisation » par le marché ⁵⁵.

Dans ces trames imaginées de démocratisation, deux facteurs accordant une certaine importance à l'économie furent considérés comme primordiaux : d'abord, en réactualisant les travaux de S. Lipset (1959 ; 1994) sur les pré-requis économiques et sociaux à la démocratie, on présupposa que la croissance économique aurait des effets politiques positifs. Les auteurs s'interrogèrent sur les possibilités de « l'embourgeoisement » des sociétés arabes, préalables à leur démocratisation (L. Binder, 1988). Ensuite et parallèlement, on attendit beaucoup de la mobilisation des classes moyennes ⁵⁶, notamment des acteurs du marché. On questionna également la séquence des réformes : le cas de la Tunisie en particulier – mais hors du monde arabe celui du Chili de Pinochet ou du Singapour de Lee Kuan Yew et bien d'autres exemples – amènèrent rapidement à écarter l'hypothèse que la réforme économique pourrait être une pré-condition à la réforme politique (E. Bellin, 2004, 7).

Les auteurs s'intéressèrent donc à l'hypothèse d'une réorganisation de « l'alliance pour le profit » (J. Waterbury, 1994, 101 et ss), liant la bourgeoisie privée (et rentière) à l'État développeur. Les transformations du rôle de l'État de la sphère économique laissaient entrevoir la fragilisation de son autonomie et la possibilité de nouveaux défis, d'une pluralisation de la scène politique (R. Springborg, 1993) :

« Le nouvel entrepreneur arabe, s'avancé R. Leveau en 1995, produit par un changement de politique qui se caractérise par le déclin de l'État et par une rivalité de nouveaux acteurs pour le contrôle de la société, ne peut se contenter d'être cantonné dans le champ économique. Pour assurer la survie de son entreprise et le réinvestissement de ses profits, légitimes ou non, il a besoin d'un jeu politique établi selon des règles prévisibles. Faute de garanties pour ses biens et sa personne, il exportera ses capitaux et s'installera à l'extérieur. L'entrepreneur apparaît donc à terme comme un acteur inévitable de l'ouverture démocratique sans qu'une concordance parfaite et des automatismes sûrs jouent en la matière, tant les mécanismes autoritaires et conservateurs peuvent être associés au développement économique dans la région. » (R. Leveau, 1995, 240).

C'est la perspective où se plaça au Maroc au tout début des années 1990 Saïd Tangeaoui, qui envisagea, dans un ouvrage alors novateur, le scénario d'une « révolution bourgeoise » :

55. Par exemple E. Bellin, 1991 ; L. Anderson, 1992 ; T. Niblock et E. Murphy, 1993.

56. Dans ce contexte, la thèse M. Halpern (1963) sur les classes moyennes est relue à l'aune des nouvelles données des années 1990.

Introduction

« L'émergence d'un nouveau groupe social, les entrepreneurs privés, signifie-t-elle l'amorce d'un processus irréversible de constitution d'une société civile qui entend s'affirmer et s'organiser de manière indépendante et autonome ? » (S. Tangeaoui, 1993, 13).

Question que réitéra R. Leveau, auteur d'ailleurs de la préface de l'ouvrage précité :

« Suivant une évolution logique, le groupe des entrepreneurs [marocains] et celui des exploitants agricoles, qui fait figure d'entrepreneurs d'un nouveau type, devrait tendre à s'émanciper de la tutelle du pouvoir pour acquérir une plus large autonomie en intervenant directement dans le champ politique ». (R. Leveau, 1993, 74).

En somme, avec le tournant libéral, le terme de bourgeoisie tomba de fait très brutalement en désuétude et celui « d'entrepreneur » émergea de façon ambiguë. Après qu'historiens, économistes ou sociologues ont observé comment se constituaient ou non des intérêts de classe, dans quelle mesure leurs confrontations déterminaient l'issue des décisions publiques et la stabilité des modes de domination, l'analyse abandonna les schémas holistes et fonctionnalistes et se tourna vers des individus, que l'on para des attributs nouveaux de la réussite et du pouvoir. L'usage du futur et du conditionnel dans ces dernières approches indique que l'analyse était surtout prospective et anticipatrice. Autrement dit, la « passion démocratique » (M. Camau, 1991) ou l'ombre de l'autoritarisme makhzénien délimitèrent un espace de réflexion où les théories furent prises à défaut. En arrivant pas à décrire et comprendre ce qui changeait, elles produisirent parfois des explications à vide : soit celles du « rien ne change », soit celles qui étirent tant le concept de démocratisation ou d'autoritarisme qu'elles perdent leur sens. En mettant en question l'histoire politique de l'émergence des « entrepreneurs » au Maroc, les processus de naturalisation de la catégorie, d'autres lieux d'observation des métamorphoses du politique se dessinent. Ils se situent dans un double entredeux : celui des modes de subjectivation et d'objectivation du politique, celui des *policies* et du *politics*, de l'action publique et de formes de mobilisation.

« L'Entrepreneur » en questions

Comme le soulignent R. Banegas et J.-P. Warnier, à propos des transformations survenues en Afrique ces mêmes années, les transformations des représentations du pouvoir et de l'accumulation légitime dénotent certes « des déplacements dans les échelles de la réussite et du prestige », des bouleversements des structures économiques, sociales et politiques, mais encore « un remodelage important des modes de subjectivation politique ainsi qu'une redistribution des repères de moralité ». Ceci peut s'observer dans les métamorphoses de la « culture matérielle du succès », dans des « mises en objets emblématiques médiatisées par l'argent » (R. Banegas et J.-P. Warnier, 2001, 5 et ss). Faite d'ambivalences et de chevauchements,

l'évolution de ces subjectivités révèle la prégnance d'un imaginaire collectif significatif. Il reste peu élogieux sur les pratiques des « riches » et, pourtant, il se transforme au gré de la multiplication ostensible de signes assumés de la réussite personnelle : dans l'intimité des villas des quartiers chics mais également dans les nouvelles fortunes de l'espace casablancais où les scénographies publicitaires et architecturales exposent, sur le boulevard Zerktouni ou dans de nouvelles centralités, de nouveaux modèles de référence, voire codes éthiques, ceux des « affaires » et de la consommation paraissent se décomplexer. À l'instar de ces évolutions des styles de vie, « où le calcul rationnel le dispute au rêve et au plaisir » (J.-F. Bayart, 1994, 7), les imaginaires du pouvoir se métamorphosent.

Les heures de « l'entrepreneurologie »

Le renversement du regard et du questionnement, intimement lié à l'agenda politique local et international, s'opéra entre autre chose, comme on l'a suggéré, par le truchement des manières de décrire les acteurs économiques : le terme d'« entrepreneur » remplace souvent celui de « patronat » et surtout de « bourgeois », qui disparaît quasiment du langage courant et de la littérature scientifique⁵⁷. À l'échelle de la région, c'est une « entrepreneurologie »⁵⁸ qui se développa pour reprendre une formule ironique de G. Meiering auteur d'une recherche sur les entrepreneurs tunisiens :

« Cette “entrepreneurologie” montre l'effort des chercheurs pour mieux appréhender le changement sociopolitique. (...) Car, s'il faut bien reconnaître qu'un entrepreneuriat existait bel et bien avant les politiques d'ouverture dans le monde arabe, l'on constate que l'épanouissement et la promotion par l'État du secteur privé sont des données relativement récentes. Étant bien ou mal enracinés dans l'ancien régime, ce sont les entrepreneurs qui, à la fois, subissent et influencent une transformation qui tend vers un pluralisme inconnu auparavant » (G. Meiering, 1999, 73).

De qui parle-t-on ? Ou plus exactement de quoi parle-t-on lorsqu'on parle des « entrepreneurs » ? Il n'existe pas, en effet, de critères objectifs pour décrire l'entrepreneur, comme la sanction d'un diplôme par exemple dans le cas du médecin, de l'avocat ou de l'ingénieur. Aucun niveau d'étude, de fortune, type de formation, voire d'activité professionnelle ne sont des qualités ici déterminantes. Aucune institution n'encadre la carrière de l'entrepreneur comme cela peut être le cas des fonctionnaires ou des organisations de corps professionnel. Le terme, qui est un substantif autant

57. On peut noter toutefois qu'A. Berrada intitulait sa thèse soutenue à Bordeaux en 1968 : *L'Entrepreneur marocain, une élite en transition*.

58. Au Maghreb, à titre d'exemple et sans prétendre à l'exhaustivité, on peut citer outre la thèse de S. Tangeaoui (1993) au Maroc, les thèses d'E. Bellin (1992), de J.-N. Denoeuil (1992), puis de J.-P. Cassarino (2000) sur la Tunisie et de M. Cammett (2007). Dans le monde arabe, on peut mentionner les travaux à la même époque de J. Bahout (1994), de J. Cornand (1991) ou de S. Ghazi (1991).

qu'un qualificatif, peut d'ailleurs désigner plus une qualité (« il a l'esprit entrepreneur ») qu'une profession. Et l'idée d'entreprise, au-delà du groupement productif renvoie, elle aussi, à d'autres registres, tel celui du projet (« c'est une entreprise difficile »). « L'entreprise est une fonction et elle ne caractérise ni une profession, ni une classe » (E. Gobe, 1999, 30). Quant au terme « entrepreneur », on pourrait ajouter qu'il contient bien plus que ce qu'on lui attribue dans l'ordre économique, et qu'il n'est pas l'équivalent du terme « capitaliste ».

La catégorie « entrepreneur » pose problème également tant elle est manipulée, tantôt comme notion sociologique, tantôt comme slogan politique ⁵⁹. Elle ne désigne clairement ni d'une réalité sociale directement immédiate, ni une chimère collective politiquement instrumentalisée, ou du moins ne peut se réduire ni exclusivement à l'une ni à l'autre. Ceci me paraît susciter au moins deux ordres de questions allant de pair.

D'abord, les structures sociales se défont-elles, les morphologies sociales connaissent-elles de nouveaux clivages, de nouvelles figures ? La question n'est pas nouvelle et n'appelle pas de réponse tranchée. Il est indéniable que le développement de sciences sociales plus individualistes et moins holistes, plus centrées sur l'étude de trajectoires et de stratégies, sur l'analyse de conventions, et moins sur l'étude des structures, des grands acteurs et des rapports de forces a contribué à la sélection de nouveaux outils de description des sociétés. Mais ceci ne doit pas nous conduire à abandonner des questions relatives à la formation des groupes sociaux, tels que les exposait J. Leca il y a plusieurs décennies de cela : quels facteurs contribuent au processus d'intégration ou de désintégration du « groupe » ?

Ces derniers « sont-ils modifiés par le développement de la mobilisation sociale et de la participation populaire ? Quelle est la signification des affiliations au groupe ? (...) Quelles sont les identifications et les identités collectives les plus importantes ? Quels sont les mécanismes de coalition entre groupes et en quoi ces coalitions peuvent-elles modifier la composition et l'identité de ces groupes ? » (J. Leca, 1977, 561).

Comment manier ensuite sociologiquement une catégorie qui fait sens dans le langage courant, qui est employée pour qualifier ou disqualifier des individus, mais dont le processus de naturalisation reste extrêmement fragile, non consensuel et traversé d'enjeux politiques ? On sait à quel point sont intimement liées catégories savantes et profanes. Il est intéressant d'observer les mouvements de looping qu'elles peuvent effectuer, le concept revenant de l'usage commun vers les sciences sociales chargé de nombreuses significations que l'on aurait bien tort de négliger (I. Hacking, 2001). Plutôt que de déplorer combien la notion est problématique et de tenter d'en ajouter une définition au foisonnement de celles déjà existantes, la discussion qui précède suggère plutôt d'en examiner les processus de naturalisation. Cela

59. Sur cette dialectique, je me réfère à discussion de K. P. Sick (1993) sur les « classes moyennes ».

demande de renoncer à l'illusion de sa neutralité et de considérer au contraire à quel point elle est historiquement chargée d'idéologie, de significations et de jugements de valeur. D'autant plus quand elle croise les préoccupations de l'agenda politique.

Projections et idéaux-types :

Dans les représentations communes contemporaines, l'entrepreneur est une projection : la figure archétypale du libéralisme autant que du capitalisme. Un recours aux travaux de M. Weber est ici certainement utile, non pas pour ossifier la catégorie mais au contraire pour la situer dans une toile complexe de représentations sociales.

C'est justement dans une visée comparatiste que dans son ouvrage sur les « hommes d'affaires » égyptiens, E. Gobe évoquait son malaise par rapport à la notion d'entrepreneur. Il rappelait d'abord les travaux de W. Sombart selon lequel « l'esprit d'entreprise » combinerait « la passion de l'argent, l'amour de l'aventure et l'esprit d'invention », difficilement conciliables avec « l'esprit bourgeois » qui réunirait à l'inverse des « qualités telles que la prudence réfléchie, la circonspection qui calcule, la pondération raisonnable, l'esprit d'ordre et d'économie »⁶⁰. Nous verrons plus loin, dans le cas du Maroc, à quel point ces représentations sont justement précisément partagées tacitement et utilisées, quasiment en ces termes, pour revendiquer ou dénier la qualité « d'entrepreneur » à des acteurs concurrents. Mais dans le même ouvrage, E. Gobe faisait surtout référence à J. Schumpeter (1966) et son fameux entrepreneur « capitaine d'industrie », pour écarter l'usage du concept à propos de l'Égypte :

« La vision schumpétérienne [de l'entrepreneur] est trop précise pour être opératoire dans le contexte égyptien où l'homme d'affaires se rapproche plus de l'exploitant [toujours au sens de Schumpeter] que de l'entrepreneur. » (E. Gobe, 1999, 32).

Si son argument est tout à fait rigoureux dans l'objectif de se rapprocher au maximum d'un idéal-type, le recours au terme « homme d'affaires » auquel il se résout finalement relève aussi dans ce cas précis d'autres postures subalternes, qui rejoignent la position tenue dans cet ouvrage : la notion d'homme d'affaires – plutôt que celle d'exploitant par exemple pour revenir à la typologie schumpétérienne, ou d'entrepreneurs dans une moindre mesure – présente l'avantage paradoxal de ne pas être surinvestie conceptuellement. Les sciences sociales l'ont laissée au statut de catégorie en usage et n'ont pas proposé de théories de l'homme d'affaires comme ont pu être proposés des théories de l'entrepreneur. On notera d'ailleurs qu'E. Gobe ne s'interdit pas un usage relativement souple du terme de « bourgeoisie » pour désigner ceux qui « par leur “surface” économique ou sociale constituent l'élite commerciale, industrielle et bancaire du secteur privé »⁶¹. Or, plus encore que celui

60. Cité par E. Gobe, 1999, 28.

61. R. Springborg, 1983, cité par E. Gobe, 1996, 33.

d'entrepreneur, la délimitation et de la définition de la « bourgeoisie » ont été l'objet d'une riche et polémique réflexion d'histoire sociale ⁶² qui se ne reflète pas ici. Dans ces analyses, l'idée de « classe » a disparu.

L'ombre wébérienne plane donc sur ces disputes. Bien sûr, l'idée d'idéal-type que M. Weber développe dans le cadre d'une sociologie historique, aide à penser le rapport entre description empirique et généralisation comparative. Ces idéaux-types, où l'on peut ranger « l'entrepreneur », sont certainement des artefacts utiles. Mais ce sont des métaphores dont nous nous devons de contrôler l'usage ⁶³, et notamment dans l'entredeux du langage savant et du langage profane. Ainsi, dans l'Égypte plus anglophone que francophone, le terme de businessman (et sa traduction littérale arabe *rijâl al-a'mâl*) est certainement plus courant que celui d'entrepreneur (en Égypte : *munazzimûn* [litt. arrangeur]), ce que souligne l'auteur : « les individus qui l'utilisent pour se nommer n'y voient aucun sens péjoratif et l'expression recouvre pour eux, bien entendu, l'exercice d'une activité tout à fait légitime » (E. Gobe, 1999, 34). Le choix ici du terme d'homme d'affaires revient autant à se positionner au regard de l'écart entre la réalité observée et l'idéaltype de l'entrepreneur schumpéterien, qu'au contraire à se défaire d'une démarche trop articulée autour d'un idéal-type dé-sociologisé et pour se rapprocher des représentations sociales en cours. Autrement dit, c'est autant la référence à l'idéal-type qui pose problème, que l'usage qui en est fait :

« Le danger qui menace, c'est celui du "sens commun" (justement parce que sens commun et sens savant recourent tous deux au langage naturel), pour qui la métaphore tient lieu d'explication, et à qui elle donne l'illusion d'une compréhension immédiate » (J. P. Olivier de Sardan, 1993, 153).

Le même constat pourrait évidemment être dressé à propos de l'usage du terme « entrepreneur » (en français) ou *muqâwil* (en arabe) pour se qualifier par les chefs d'entreprises marocains.

En tout état de cause, l'ouvrage d'E. Gobe me paraît d'autant plus intéressant ici à évoquer qu'il est l'un des seuls à se pencher sur cette « querelle des mots », et parce qu'il est paradigmatique dans la région du tournant d'analyses structuralistes (dont on trouve les sédiments vivants dans l'usage du terme de « bourgeoisie » emprunté à R. Springborg), vers des analyses qui se penchent sur les stratégies des acteurs, en tant qu'individus insérés dans des réseaux ⁶⁴.

Les différentes fortunes de la réforme

L'élan « entrepreneurologique » s'est vite essoufflé. Vingt ans après la mise en œuvre des premières mesures de libéralisation dans le monde arabe, la formation de groupes de pression ou de mouvements contestataires ou

62. Voir par exemple l'article de l'historienne S. Magri, 2001.

63. Sur ces questions épistémologiques, voir J.-C. Passeron, 1992.

64. Pour E. Gobe (1999) le « capitalisme des copains » (*crony capitalism*), décrit par Y.M. Sadowski, 1991.

protestataires s'avère peu flagrante dans le secteur des activités industrielles ou commerçantes. Les années de libéralisation économique, sélective, partielle, largement contrôlée par les autorités publiques n'a pas répondu aux attentes formulées à l'orée des années 1990. À l'instar d'E. Kienle en Égypte, d'aucuns examinent avec soin « les faux-semblants » de la libéralisation (et les processus de « délibéralisation » qui l'accompagnent). « La privatisation reste le domaine où le régime continue à diriger la réforme à son propre rythme particulièrement lent » (E. Kienle, 2000, 149).

En d'autres termes, les autorités publiques demeurent des acteurs centraux dans l'organisation de la (re)régulation des activités économiques. Ceci est largement démontré par les recherches menées par B. Hibou (1999a) autour de la problématique de la privatisation des États. Nous y reviendrons plus loin en discutant des logiques de « décharge » en jeu dans l'économie de ces réformes.

Par ailleurs, la formation de groupes de pression ou de mouvements contestataires ou protestataires s'avère peu évidente et ne contribue pas nécessairement à la démocratisation des scènes politiques, ni en termes de pluralisme, ni en termes de civisme :

« Certains entrepreneurs dans le monde arabe se montrent réticents à la mise en place d'un État "minimum libéral", de peur des pertes engendrées par la déréglementation et par la politique de démantèlement des espaces rentiers postulés par la mise en œuvre du plan d'ajustement structurel » (E. Gobe, 1996, 337). Plus « ils pourraient tout à fait s'opposer à la démocratisation si celle-ci donnait du pouvoir à des groupes considérés comme des adversaires virtuels de [leurs] "privilèges" ». (*Idem*, 339).

Partant de ces approches, d'autres travaux suggèrent d'emprunter de nouvelles pistes. Plus inductives, appuyées sur des travaux d'enquêtes qualitatives, plus microsociologiques et souvent monographiques, elles se penchent alors sur les différentes fortunes de la réforme, comme nous le ferons dans cet ouvrage. Il ne s'agit plus de s'efforcer à identifier en termes typologiques les perdants et gagnants de la libéralisation : le processus est complexe, ne peut se réduire à l'idée d'un partage du gâteau, et « les agents ne sont pas limités par leurs positions dans des catégories rigides » (S. Heydemann, 2004, 13). Mais l'activité politique des hommes d'affaires connaît différents avatars, au gré des contraintes et des opportunités offertes par les transformations du marché ou encore le développement de réseaux d'action publique ⁶⁵. Cette optique assume que le marché est éminemment politique, traversé de part en part par des logiques sociales ⁶⁶. En ce sens, les

65. Sur les politiques fiscales dans le monde arabe, voir par exemple le collectif dirigé par S. Heydemann (2004) et en particulier pour le Maroc, l'étude de M. Cammett (2004) sur le secteur textile.

66. Le succès des travaux de M. Granovetter (1992) ces dernières décennies, la relecture de K. Polanyi (1944) ou encore la référence récurrente à M. Weber (Hibou, 1996b) tout comme le développement encore timide dans la région de l'économie des conventions (au Maroc, voir par exemple N. El Aoufi, 1992a et b. ; N. El Aoufi et L. Roulleau-Berger, 1998), engagent, quoi qu'il en soit, à insister d'avantage sur

réformes néolibérales, plutôt que des moments de dérégulation d'un ordre économique vers un autre, gagnent à être regardées comme des moments de re-régulation, analysables à travers les dynamiques institutionnelles, les modalités complexes de l'action publique et des conventions sur lesquelles cette dernière repose ⁶⁷.

Ainsi en est-il du renouveau de l'analyse de la notabilité en particulier sur des terres locales. A. el-Maoula Iraki décrit par exemple l'émergence de nouveaux notables dans les petites et moyennes villes du Royaume en montrant que le rôle privilégié qu'y joue l'entrepreneuriat local. Des formes inédites de leadership s'expriment à partir de deux activités qui se développent : l'investissement économique localisé et la « gestion » urbaine.

« Qu'il s'agisse d'anciennes familles de propriétaires fonciers ou de nouveaux, la valorisation foncière passe par une "négociation" avec le personnel d'autorité et les services techniques chargés de l'urbanisme » (A. el-Maoula Iraki, 2002, 27).

Au risque de simplifier sa thèse riche et nuancée, autour des nouveaux enjeux soulevés par les mutations socio-économiques des tissus urbains, le patron local joue un rôle d'intermédiation grâce aux « relations qu'il entretient avec sa collectivité » et celles « qui le lient au pouvoir central et à ses agents locaux » (*Idem*, 26). D'ailleurs, affirme l'auteur, le terme utilisé dans le dialecte marocain pour désigner ou l'entrepreneur de travaux publics (*muqâwil*) ou l'entreprise (*muqawala*) « signifie aussi conférence, discussion. Le "muqâwil" rappelle l'importance de l'oral, de la parole, de la négociation et des rapports humains qui les sous-tendent plutôt que des actes écrits » (*Ibid.*).

A côté donc des effets de domination manifestes, les élites politiques marocaines changent en partie d'oripeaux, dans le creuset des réformes économiques. Ceci s'observe aussi, comme nous le verrons plus loin, au sein du Parlement, où des transformations remarquables ont également été observées quant à l'origine socioprofessionnelle des élus : les « agriculteurs » et grands propriétaires terriens des lendemains de l'indépendance ⁶⁸ sont aujourd'hui largement concurrencés, à côté des enseignants et fonctionnaires, par des acteurs de l'entreprise, industriels, hommes d'affaires, commerçants ⁶⁹. En suivant les différentes destinées de la réforme, à l'aune des politiques de « l'entrepreneur », au cours de cette période, c'est une histoire complexe des transformations du capitalisme marocain qui se dessine, difficilement réductible au diptyque démocratisation vs réforme autoritaire.

l'imbrication des logiques politiques, économiques et sociale, sur « l'inscription sociale du marché » (A. Jacob et H. Verin, 1995). Pour un point de vue plus théorique sur les pistes que cette économie ouvre, voir les différentes contributions de J.R. Hollingsworth et R. Boyer (1997) sur l'inscription sociale des institutions du capitalisme contemporain.

67. Pour une analyse des différentes générations d'économie politique de la réforme libérale, voir S. Heydemann, 2004, 11-33.

68. C'est l'un des arguments centraux de la thèse de R. Leveau, 1976.

69. Voir à ce sujet la thèse de M. Parejo (2002) sur les députés marocains.

Une naturalisation disputée

Ce que l'on observe au Maroc est loin d'être isolé. En France, les travaux de l'historienne H. Vérin (1982), montrent que si le concept « d'entrepreneur » apparaît au seuil de la modernité, il recèle des évolutions sémantiques, des contradictions qui rendent compte certainement en partie les sentiments ambivalents qu'il engendre.

En tout état de cause, la catégorie reste peu stabilisée au Maroc, ne serait-ce que parce que, par exemple, si des institutions se créent à l'adresse des entrepreneurs, le langage de l'État continue largement – et paradoxalement eu égard à l'agenda réformiste – à les ignorer. Ainsi, pour la Direction marocaine de la statistique, l'entrepreneur n'existe pas, à la différence du « cadre »⁷⁰. « L'entrepreneur » est également nettement moins présent dans le langage étatique que le « chômeur »⁷¹, qui reste toutefois lui aussi une catégorie précaire⁷². Mais on en voit se dessiner des indices incertains. Lors des élections législatives de 2002, contrairement aux scrutins précédents, le ministère de l'Intérieur intégra parmi les caractéristiques de description socioprofessionnelles des candidats en lice la catégorie « homme d'affaires » (et non pas néanmoins « entrepreneurs »). Quant au droit, par exemple celui du travail ou des relations sociales, il emploie le terme d'« employeur » (parfois de « patronat ») pour désigner les chefs d'entreprise. Mais dans tous les cas, ce serait peu fidèle à la réalité que d'évoquer à propos des entrepreneurs marocains « un groupe explicite, doté d'un nom, d'organisations, de porte-parole, de systèmes de représentations et de valeurs » comme avait pu le faire L. Boltanski (1983, 108) au sujet des cadres français. Le passage d'une « classe probable » à une « classe mobilisée » n'a rien d'évident ou d'automatique :

« Le rapprochement des plus proches n'est jamais *nécessaire*, fatal (du fait que les effets de concurrence immédiate peuvent faire écran) et le rapprochement des plus éloignés n'est jamais *impossible* : si l'on a plus de chances de mobiliser dans le même groupe réel l'ensemble des ouvriers que l'ensemble des patrons et des ouvriers, on peut à la faveur d'une crise internationale par exemple, provoquer un rassemblement sur la base de liens d'identité nationale ». (P. Bourdieu, 1984, 4).

70. La nomenclature professionnelle de la Direction de la statistique (2001) répertorie des « directeurs et cadres de sociétés ou quasi sociétés (y compris les entreprises publiques et semi-publiques) », « ses commerçants et intermédiaires commerciaux et financiers » et ses « patrons d'entreprises artisanales de celles non organisées en sociétés de plus de cinq employés ».

71. À titre de comparaison, voir R. Salais, N. Baverez et B. Renaud (1986) ou Ch. Topalov (1994) et A. Dérosières et L. Thévenot (1988).

72. L'important mouvement des « diplômés-chômeurs » a porté la cause du « chômeur » sur la scène publique depuis le début des années 1990 et le Code du travail promulgué en 2004 accorde plus de droits aux travailleurs touchés par le « licenciement » et la situation de « chômage ». Mais si chaque année sont produites des données concernant le taux de chômage, l'enquête sur le niveau de vie des ménages de la Direction de la statistique répertorie seulement « les personnes ne pouvant être classées selon leur profession » et « les personnes en quête de leur premier emploi ». Quant à l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC), elle s'adresse aux « employeurs » et aux « chercheurs d'emplois ».

Introduction

Dans la veine de l'ouvrage référence de l'historien E.-P. Thompson (1988) sur la formation de la classe ouvrière anglaise, plusieurs auteurs nous donnent des pistes d'analyse stimulantes pour décrire et interpréter l'entrée en scène des « entrepreneurs ». L. Boltanski, par exemple, montre comment « l'utilisation du terme "cadre" comme concept unificateur et la constitution de "cadres" en groupes explicites sont inséparables des tentatives de prise en main et de restauration de l'ordre social » (L. Boltanski, 1983, 108) dans la France de l'entre-deux-guerres.

C'est dans la pratique que ces questions taxinomiques se posent. De fait, la catégorie continue à faire l'objet de disputes au Maroc. J'ai souvent été frappée et ennuyée par la récurrence d'un contre-argument que l'on m'opposait régulièrement alors que je présentais le travail de thèse à partir duquel j'ai écrit cet ouvrage (M. Catusse, 1999). Pour nombre de mes interlocuteurs, les entrepreneurs au Maroc « n'existent pas » [de la même manière, au fond que vingt ans auparavant, des représentants majeurs de l'économie marocaine expliquaient que la bourgeoisie marocaine n'existait pas] : leur nombre resterait insignifiant à l'aune d'une échelle de mesure rarement explicité, mais apparemment implicitement évidente ou naturelle ; ou encore ils ne jouent pas le rôle qu'on serait en « droit » d'attendre d'eux. Et le plus souvent, aux yeux de ces détracteurs, ce « défaut » d'entrepreneurs expliquerait les aléas ou les effets imprévus de la libéralisation économique.

Le propos de ce livre est justement d'examiner l'histoire politique de la naturalisation incertaine de cette figure archétypale de la réforme, où l'idéal-type tend à être présenté comme un « genre social ». Ceci n'évacue pas pour autant la controverse qui porte tant sur les significations lexicologiques du terme que sur la posture sociologique. Le dilemme existe sur l'entrée sociologique la plus féconde pour comprendre ce que l'on observe : une analyse déductive et objectiviste induit de la présence d'entrepreneurs « réels » des conséquences sur le mode de production et d'extraction des richesses mais aussi sur les modalités du gouvernement, voire sur la démocratisation du système ; une sociologie plus interprétative et compréhensive – celle que je propose – s'intéresse aussi au discours et s'appuie sur l'examen des pratiques, représentations et dispositifs d'action, au risque de connaître des problèmes d'interprétation – parle-t-on tous de la même chose lorsque l'on évoque l'« entrepreneur » ? Dans la première optique, la comparaison porte sur les performances des institutions ou des acteurs et cherche dans des expériences passées des modèles d'action pour le présent dans le cadre de la quête du meilleur des gouvernements⁷³. Si l'on s'en tient à cette perspective, celle qui substantialise « l'entrepreneur », l'objet de la discussion, voire de l'ouvrage, est illégitime ou du moins est un

73. À propos des risques heuristiques au passage d'analyses sociohistoriques de cas à la formalisation de modèles déductivistes (voire prescriptifs), J. Santiso (1996) propose une analyse fine de l'aventure des « transitologues ».

« mauvais objet scientifique » qui ne souffre pas la comparaison. Il n'est digne d'intérêt que dans une visée téléologique : on attend son avènement ou l'on regrette sa rareté à la façon de ces observateurs de la région qui sont à l'affût de la démocratisation des sociétés arabes comme les héros de Beckett pouvaient attendre Godot⁷⁴, passant certainement à côté de l'analyse d'autres profonds et substantiels changements.

Dans la seconde perspective, celle que je propose de suivre, la comparaison s'inscrit dans une tension dialectique entre l'utilisation d'universels – avec le risque de continuer à produire des analyses par l'écart, le « manque », le « défaut », le « dysfonctionnement » par rapport à une norme modelée ailleurs et utilisée pour stigmatiser – et d'autre part, « la recherche d'une fidélité aux perceptions et aux analyses autochtones »⁷⁵ ainsi qu'aux dynamiques particulières et singulières du terrain. Mais alors se pose une autre alternative que Z. Body traduit ainsi dans son travail sur les « magántisztviselő » (employés du secteur privé) en Hongrie :

« Soit le chercheur fabrique une typologie formelle construite exclusivement pour les besoins de la recherche, soit il prend l'objet tel qu'il se donne avec son nom commun et il le rationalise ». (Z. Body, 2001, 108).

Quel statut donner aux discours des acteurs dans nos processus de traduction ? Ceux qui au Maroc depuis plus d'une décennie au moins entrent en politique, comme nous allons le voir, au nom de la défense d'intérêts qu'ils qualifient d'entrepreneuriaux ou au nom de leur réussite dans l'entreprise se trompent-ils sur leur identité personnelle ou collective (Z. Body, 2001)⁷⁶ ? Y a-t-il un décalage entre leurs intérêts objectifs, réels, les stratégies et alliances à mettre en œuvre pour les défendre et enfin les représentations subjectives qu'ils ont d'eux-mêmes et qui motivent leurs prises de positions politiques ? En d'autres termes, ont-ils tort de s'organiser comme entrepreneurs, en entretenant un mythe façonné par d'autres pour les besoins des groupes dominants dont ils ne font d'ailleurs pas nécessairement partie ?

Sans adhérer obligatoirement au « *linguistic turn* » dont le point de vue sur la connaissance en sciences sociales peut être extrêmement relativiste⁷⁷, il me paraît intéressant d'opérer ce détour par l'analyse des termes du récit recueilli – en l'occurrence sur les acteurs économiques :

Il s'agit d'examiner « les procédures par lesquelles les individus ou les groupes sociaux produisent les représentations de leur identité et [d'ouvrir] par là une histoire des pouvoirs envisagée comme lutte pour la domination symbolique, qui laisse cependant toute sa place aux ratés possibles de la représentation » (N. Schapira, 2001).

74. La métaphore est développée par de H. Albrecht et O. Schlumberger, 2004.

75. Cette tension est décrite par E. Picard (2006, 61) à propos du concept de *'asabiyya*. Il s'agit d'en rendre compte pour étudier les trajectoires du politique dans le monde arabe sans céder au piège ni de l'orientalisme, ni du culturalisme.

76. Pour reprendre les mêmes questions que se pose Z. Body (2001) au sujet de la formation du groupe des « magántisztviselő » en Hongrie.

77. Voir par exemple Cerruti, 1997.

Évidemment ce problème de description est très intimement lié à nos ambitions explicatives. Le pointer, l'expliciter ne résout pas nécessairement le dilemme, voire peut contribuer à l'exacerber. Dans le cas qui m'occupe, il importe d'une part d'insister sur l'aspect politique de la nomination : le pouvoir de nommer (dans tous les sens que peut revêtir ce terme) n'est pas anodin. Et d'autre part, il s'agit également de ne pas réduire les rapports sociaux à ces rapports de langages (P. de Lara, 1997).

L'objet de cet ouvrage porte donc moins sur l'existence « réelle » des entrepreneurs que sur la conjoncture historique dans laquelle un groupe se constitue socialement et politiquement, au moyen de mises en représentation, qui excluent ou incluent, parfois même stigmatisent. La figure de l'entrepreneur, plus narrative qu'analytique, forgée à propos du marché et de l'espace économique, semble déteindre également dans le monde politique. En ce sens, les mobilisations et formes d'engagement autour de « l'entrepreneur », au cours des décennies 1990 et 2000, nous renseignent tant sur le monde de l'entreprise et du marché marocain que sur des tensions, des frictions autour de la cartographie des positions et des relations sociales sur la scène politique. Il s'agit d'entretenir une distance critique à l'égard du discours politique et de son agenda réformiste mais de s'intéresser également à la façon dont ils sont en soi des pratiques politiques ou des supports à l'action politique, y compris dans leurs dimensions normatives et leurs traductions en règles prescriptives. Le « principe marchand » (L. Boltanski et L. Thevenot, 1991), qui valorise la richesse, la possession, et la vertu des lois du marché, est une valeur centrale des sociétés contemporaines. Elle contribue à réguler disputes et conflits d'intérêts, par la valorisation de principes marchands, y compris sur le « marché politique ». À ce titre, il s'agit d'un « principe supérieur » de justice dans l'ordonnement des économies des grandeurs. Mais il ne s'agit pas là de la seule grammaire argumentaire pertinente pour les acteurs. Bien au contraire, c'est en jouant entre plusieurs registres de justification ou de dénonciation que ces derniers, plus ou moins dotés de ressources, tentent de légitimer leurs actions.

Le temps des entrepreneurs : une économisation du politique ?

En somme, en examinant les mobilisations autour d'une identité entrepreneuriale d'une part et d'autre part les changements qui s'opèrent dans la politique économique ou encore dans le domaine de la régulation des relations sociales, voire dans d'autres domaines de l'action publique, des processus d'ordres variés sont remarquables sur plusieurs scènes : celles de l'action publique, au niveau national mais aussi plus local, dans un contexte où les récentes réformes de l'État s'assortissent d'arguments sur la nécessité de « décentraliser les politiques d'investissement » par le biais par exemple des centres régionaux d'investissement, ou encore de promouvoir le « développement humain » à partir des collectivités locales ; celles de l'action collective et des formes diverses de mobilisation et de construction

de cause ; celles enfin de la compétition politique proprement dite, de concurrences pour accéder à des postes électifs ou de prestige.

Alors que semble sonner le « temps des entrepreneurs », le politique « s'économise ». Cette formule nous est proposée par D. Dulong qui montre de quelle façon « l'économie est devenue politique » dans la IV^e République française. Alors qu'évolua à cette période la science économique et que des « ingénieurs économistes » se mobilisèrent et furent mobilisés dans l'action publique, « la compétence économique [s'inscrit] dans la définition des qualités requises pour exercer le métier politique » (D. Dulong, 1996, 111). Dans le Maroc contemporain, un processus à mains égards comparable caractérise la politique des entrepreneurs. Élevés au statut de nouveaux promoteurs du développement du pays, ils « entrent en politiques », avec les représentations sociales qui leur sont associées : collectivement, à travers l'institutionnalisation progressive d'un groupe qui défend ses intérêts et à titre plus personnel et individuel, puisqu'au nom de leurs qualités « d'entrepreneurs », des acteurs investissent (dans tous les sens du terme) les arènes du politique. À première vue, ce processus se traduit essentiellement par une conversion apparente, et problématique, des attributs et des compétences économiques et entrepreneuriales en ressources légitimes et efficaces pour gérer une carrière politique. Cette façon d'aborder les relations entre hommes d'affaires et politiques combine une analyse des stratégies des acteurs à celle des cadres (et contraintes) sociaux et politiques dans lesquels ils évoluent, dans un contexte d'injonction et de transformation des paradigmes du développement.

Dans les chapitres qui suivent, nous discuterons de ces différentes questions. Dans une première partie consacrée aux métamorphoses du capitalisme marocain, nous examinerons différentes facettes de la politique de privatisation des entreprises publiques marocaines et de la normalisation d'un droit des affaires. Ensuite, en observant l'entrée en politique des « entrepreneurs », nous nous pencherons sur l'institutionnalisation d'un « patronat », sinon d'un « entrepreneuriat », dans le domaine des relations sociales, de la négociation interprofessionnelle et de l'activité de groupes de pression. En étudiant les différents scrutins nationaux et locaux de 1997 à 2003, nous envisagerons, enfin, comment, jusqu'à quel point et avec quelle efficacité les figures de la réussite évoluent en politique et empruntent les attributs du monde des affaires et de l'entreprise.